

PROJET MATOUSH

Le projet Matoush est un programme d'exploration uranifère évalué à 50 millions de dollars. Les activités qui s'y rattachent sont fortement contrôlées et réglementées dans le but de les rendre sécuritaires pour les travailleurs et pour la population locale. Ce programme d'exploration souterraine créera environ 160 nouveaux emplois, principalement au sein des communautés de Mistissini et de Chibougamau et favorisera l'économie locale.

UNE INDUSTRIE FORTEMENT RÉGLEMENTÉE

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), établie en 2000 en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN), relève du Parlement canadien par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. La CCSN a été créée pour remplacer la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) fondée en 1946. Elle réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement ainsi que de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Les titulaires de permis et les organisations qui font une demande de permis sont assujettis à un très grand nombre de règles et de règlements qui garantissent la sécurité de l'énergie et des matières nucléaires. Les tribunaux de la Commission tiennent des consultations publiques relativement à la délivrance de permis ainsi que des réunions sur le processus de réglementation nucléaire.

La protection de l'environnement représente une part importante du travail de la CCSN. Dans le cadre du processus d'examen des demandes de permis, la CCSN détermine si une évaluation environnementale doit être menée en regard du projet proposé. Les évaluations environnementales permettent de prévoir les impacts environnementaux des initiatives proposées avant qu'elles ne soient entreprises.

POUR QU'UN PROJET PUISSE ALLER DE L'AVANT, LA CCSN DOIT ÊTRE PERSUADÉE QU'IL NE CAUSERA PAS DE DOMMAGES INDUS À L'ENVIRONNEMENT DONT TOUTES LES FORMES DE VIE DÉPENDENT, ET CE, EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES.

EXPLOITATION MINIÈRE DE L'URANIUM

L'exploitation minière d'uranium relève du fédéral, plus précisément de la CCSN, tout comme les activités et les installations autorisées. Cela comprend tous les aspects de l'exploitation minière de l'uranium.

La CCSN amorce le processus d'autorisation concernant les nouvelles mines d'uranium après la phase d'exploration au sol effectuée en vue de déterminer la présence potentielle d'un corps minéralisé et avant le début de toute activité menée pour évaluer les meilleures approches pour extraire, traiter et concentrer le minerai.

Le mandat de la CCSN ne comprend pas l'approbation ou la surveillance des activités de prospection ou d'exploration. Ces activités ne sont pas réglementées par la Commission et la LSRN. Les renseignements à fournir pour obtenir un permis de préparation de l'emplacement et de construction d'une mine ou d'une usine de concentration d'uranium sont indiqués aux articles 3, 4 et 5 du *Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium*.

PROJET MATOUSH

PERMIS REQUIS POUR LE PROGRAMME D'EXPLORATION SOUTERRAINE

MRNF

Permis d'intervention forestière
Campement et Infrastructures de surface

Permis d'intervention forestière
Sondage des bancs d'emprunt (Surface)

Permis d'intervention forestière
**Sondage des bancs d'emprunt
(Chemin 4 saisons)**

Plan de restauration

Demande - Extraction
750 tonnes de minerais

Bail de location des terres du Domaine de
l'État
Campement

Bail de location des terres du Domaine de
l'État
Lieu d'enfouissement

Bail de location des terres du Domaine de
l'État
Poudrière

Permis
Exploitation Bancs de sable et gravier

MRNF

Permis d'intervention forestière
Piste d'Atterrissage

Bail de location des terres du Domaine de
l'État
Piste d'atterrissage

MDDEP

CA
Infrastructures de surface (Directive 019)

CA
**Utilisation des huiles usées à des fins
énergétiques**

CA
**Gestion et entreposage des matières
dangereuses**

Modification CA
Eau potable (Campement)

Modification CA
Eau usée (Campement)

CA
Exploitation Bancs de sable et gravier

CA
Rejet effluent final

COMEV

Lignes directrices des études
environnementales
Rampe d'Exploration

Demande de non-assujettissement
Piste d'atterrissage

Lignes directrices des études
environnementales
Chemin 4 saisons

PERMIS REÇU

DEMANDE DÉPOSÉE

PLANIFIÉ POUR 2009

COMEX

Étude d'impact environnementale
Programme d'exploration souterraine

Étude d'impact environnemental
Chemin 4 saisons

CCSN

Permis Général
Programme d'exploration souterraine

COFEX

Étude d'impact environnementale
Programme d'exploration souterraine

Lignes directrices des études
environnementales
Programme d'exploration souterraine

RBQ

Permis
Parc Pétrolier

POLICE PROVINCIALE

Permis
Explosifs

MUNICIPAL

Permis Municipal Eau potable et usée

PROJET MATOUSH

Le projet Matoush est un programme d'exploration uranifère évalué à 50 millions de dollars. Les activités qui s'y rattachent sont fortement contrôlées et réglementées dans le but de les rendre sécuritaires pour les travailleurs et pour la population locale. Ce programme d'exploration souterraine créera environ 160 nouveaux emplois, principalement au sein des communautés de Mistissini et de Chibougamau et favorisera l'économie locale.

LIENS

Pour de plus amples renseignements, consultez le site de la Commission à l'adresse :

<http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/index.cfm>

Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium

<http://www.laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cr/DORS-2000-206//20090602>

■ **Pour plus d'information**, communiquez avec Strateco à l'adresse : avezina@bbhgm.com

Selon Strateco, le développement durable correspond au souci de l'environnement à tous les stades d'exploration et de production, à la participation active de la communauté crie au projet, à la sécurité et à la santé des travailleurs et à la production d'une énergie sûre et propre pour l'avenir.